



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 60458

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le dispositif des emplois jeunes instauré dans le cadre du programme « Nouveaux services emplois-jeunes » de la loi n° 97-940 du 16 octobre 1997 et adopté par les collectivités territoriales, notamment, lesquelles s'interrogent aujourd'hui sur ses perspectives d'avenir. En effet, nombre de contrats dits emplois-jeunes ont été signés depuis trois ans permettant la création de métiers nouveaux, fort utiles à la collectivité, et l'embauche de personnels devenus pour la plupart indispensables dans leur secteur d'activité. La pérennisation de ce dispositif, prévu pour une durée de soixante mois, préoccupe les élus qui se posent la question de son financement et des objectifs de l'Etat à cet égard. En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer de l'évolution de ce dossier auquel seront prochainement confrontés les élus des collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60458

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2528